



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est déroulé les 25 et 26 septembre au siège social de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) sise au 36, rue de la Bienfaisance 75000 Paris.

Déroulement de la séance de travail du 25 septembre De 10h00 à 16h45 (suspension de 12h30 à 13h30)

Appel des Administrateurs :

Appel effectué par le Secrétaire Général.

Administrateurs présents : (14)

Madame Maryvonne Sayos ;

Messieurs Jean-Pierre Beaulieu, Edmond Dominati, Patrick Drocourt, Michel Dumas, Robert Gauthier, André Géry, Patrick Lamy, Louis Lauseig, Jean-Pierre Lemaire, Roland Marcant, Jean-Claude Maury, José Miguel Real, Jean-Paul Viry.

Administrateurs représentés : (2)

M. Norbert Dauba (pouvoir donné à Mme Sayos) ;

M. Joël Davennes (pouvoir donné à M. Jean-Claude Maury).

Ouverture de la séance de travail.

Le quorum étant atteint, la Présidente Générale déclare ouverte la séance de travail.

Intervention de la Présidente Générale.

Avant tous débats, la Présidente Générale demande un instant de recueillement en hommage à la mémoire des Médaillés Militaires, parents de nos sociétaires et salariés décédés, depuis notre dernier Conseil d'Administration.

M. Michel Doisne, Président de la 1781^{ème} section de Saint Paul Les Dax ;

M. François Thiebault, Président de la 15^{ème} section de Cannes.

Mme Lamy, mère du 1^{er} Vice-président, Patrick Lamy ;

Mme Fehrenbacher, mère de notre cheffe comptable, Mme Nathalie Fehrenbacher.

Elle souhaite à tous la bienvenue pour ce Conseil d'Administration. Elle demande que les débats qui vont se tenir au cours de ce conseil soient modérés et insiste sur la confidentialité de ceux-ci.

1 Dissolution :

Dans le compte rendu du Conseil d'administration en date du 12 février 2019,

Il fallait lire dissolution de la 1343^{ème} Section Yvetot au lieu de 0143^{ème} section Côte d'Émeraude.

Les sections non dissoutes ou fusionnées à ce jour seront présentées au Conseil d'Administration du 6 et 7 novembre 2019, après exploitation de l'ensemble des PVS de 2019

2 Changement du nom d'une section.

Faisant suite à un courrier émanant du Président de la 1383^{ème} section en date du 20 mai 2019, et après vote à l'unanimité, celle-ci portera dorénavant le nom de :
1383^{ème} section : PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.

3 Fonction des Administrateurs et suppléants.

Comme lui autorisent les Statuts, Mme la Présidente, fait lecture des nouvelles fonctions des Administrateurs.

Maryvonne SAYOS	Présidente Générale ; Mécénat ; Correspondante SNEMM auprès de l'Armée canadienne ; Un Avenir Ensemble.
Patrick LAMY	1 ^{er} Vice-Président ; Adjoint au Secrétaire Général ; Adjoint au Chef de la communication ; Adjoint au chef du protocole ; Adjoint au chef des legs.
Jean-Pierre LEMAIRE	2 ^{ème} Vice-Président ; Représentant de la SNEMM auprès du CNCV ; Chef de la communication ; Chef du protocole ; Chef des legs ; Chef de la gestion du site internet ; Un Avenir Ensemble ; Administrateur de la Flamme sous l'Arc de Triomphe représentant la SNEMM.
José REAL	Secrétaire Général ; Adjoint au chef de la gestion du site internet ; Adjoint au chef de la communication.
Jean-Pierre BEAULIEU	Trésorier Général.
Norbert DAUBA	Adjoint au chef des effectifs ; Gestion patrimoine des structures ; Relations avec l'école de Gendarmerie de Rochefort.
Joël DAVENNES	Chef des effectifs.
Michel DUMAS	Chef de la chancellerie.
Edmond DOMINATI	Porte drapeau national ; Correspondant FNAM, UNC ; Résidence autonomie de Hyères, Responsable des travaux.
Patrice DROCOURT	Chef de l'entraide ; Adjoint au chef des récompenses.
Robert GAUTHIER	Relation OPEX-CABAT-CNSD-ONACVG ; Chargé du projet reconversion ; Adjoint au chef de la communication.
André GERY	Chef de la revue.

Louis LAUSEIG	Représentant de la SNEMM auprès de la Fédération Nationale des Amicales des Médailleurs Militaires.
Roland MARCANT	Adjoint au chef de la revue.
Jean-Claude MAURY	Chef des récompenses ; Traitement des archives ; Adjoint au chef de la chancellerie ; Abandons de traitements, relations avec les trésoriers payeurs ; Adjoint au porte-drapeau National ;
Jean-Paul VIRY	Délégué à la protection des données (DPD).

4 Point de situation des dossiers des candidats au poste de commissaire au compte et échancier.

Quatre cabinets ont répondu à l'appel d'offre du cahier des charges rédigé par Mme la Présidente. La date limite de réception des offres était fixée au 13 septembre 2019. La commission de vérification comptable et deux Présidentes d'UD et section, Mme Louvat-Girod et Mme Veron, se réuniront le 2 octobre 2019 pour ouvrir les enveloppes des consultations et analyser les offres. Cette commission, selon des critères définis en amont de la consultation effectuera un classement. Celui-ci sera présenté au Conseil d'Administration du 6 et 7 novembre 2019.

Un débat et des échanges d'idées s'installent sur le futur travail du commissaire aux comptes, sur la constitution des membres de la commission, sur la présentation au vote du classement des cabinets retenus. Mme la Présidente Générale apporte des éclaircissements sur les critères choisis pour sélectionner les cabinets.

Mme la Présidente, nous informe d'un courrier reçu de Président Larrose, membre de la commission de vérification comptable. Celui-ci démissionne de cette commission pour raison personnelle.

Mme La Présidente, propose de coopter, pour rejoindre la commission de vérification comptable M. Grobsheiser.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de coopter M. Grobsheiser.

5 Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O). Choix du mode de vote, information des Unions Départementales et Sections sur le mode retenu.

Un débat et des échanges d'idées s'installent sur le mode de vote et sur l'organisation de celui-ci. M. Lauseig exprime son avis sur le choix du mode de vote électronique par rapport à nos statuts.

Le mode de vote de l'assemblée Générale Ordinaire avec vote électronique est approuvé à l'unanimité.

Le déroulement de cette Assemblée Générale Ordinaire avec vote électronique sera prochainement présenté et expliqué à tous les délégués de droit et élus des sections, à toutes les Unions Départementales.

6 Maillage du Territoire par les Administrateurs.

HAUTS DE FRANCE

- Joël DAVENNES : 02 ⇒ AISNE
60 ⇒ OISE
- Jean-Claude MAURY : 59 ⇒ NORD
62 ⇒ PAS DE CALAIS
80 ⇒ SOMME

NORMANDIE

- Patrice DROCOURT : 14 ⇒ CALVADOS
27 ⇒ EURE
50 ⇒ MANCHE
61 ⇒ ORNE
76 ⇒ SEINE MARITIME

BRETAGNE

- Patrice DROCOURT :
 - 22 ⇒ CÔTES D'ARMOR
 - 29 ⇒ FINISTÈRE
 - 35 ⇒ ILE ET VILAINE
 - 56 ⇒ MORBIHAN

ILE DE FRANCE

- Robert GAUTHIER :
 - 75 ⇒ PARIS
 - 77 ⇒ SEINE ET MARNE
 - 78 ⇒ YVELINES
 - 91 ⇒ ESSONNE
 - 92 ⇒ HAUTS DE SEINE
 - 93 ⇒ SEINE SAINT DENIS
 - 94 ⇒ VAL DE MARNE
 - 95 ⇒ VAL D'OISE

GRAND EST

- Jean-Paul VIRY :
 - 08 ⇒ ARDENNES
 - 51 ⇒ MARNE
 - 54 ⇒ MEURTHE ET MOSELLE
 - 55 ⇒ MEUSE
 - 57 ⇒ MOSELLE
- José REAL :
 - 10 ⇒ AUBE
 - 52 ⇒ HAUTE MARNE
 - 67 ⇒ BAS RHIN
 - 68 ⇒ HAUT RHIN
 - 88 ⇒ VOSGES

PAYS DE LA LOIRE

- Norbert DAUBA :
 - 44 ⇒ LOIRE ATLANTIQUE
 - 49 ⇒ MAINE ET LOIRE
 - 53 ⇒ MAYENNE
 - 72 ⇒ SARTHE
 - 85 ⇒ VENDÉE

CENTRE – VAL DE LOIRE

- Patrick LAMY :
 - 18 ⇒ CHER
 - 28 ⇒ EURE ET LOIR
 - 36 ⇒ INDRE
 - 37 ⇒ INDRE ET LOIRE
 - 41 ⇒ LOIR ET CHER
 - 45 ⇒ LOIRET

BOURGOGNE – FRANCHE COMTE

- André GERY :
 - 21 ⇒ CÔTE D'OR
 - 25 ⇒ DOUBS
 - 39 ⇒ JURA
 - 58 ⇒ NIÈVRE
 - 70 ⇒ HAUTE SAÔNE
 - 71 ⇒ SAÔNE ET LOIRE
 - 89 ⇒ YONNE
 - 90 ⇒ TERRITOIRE DE BELFORT

NOUVELLE AQUITAINE

- Norbert DAUBA : 16 ⇒ CHARENTE
17 ⇒ CHARENTE MARITIME
- Patrick LAMY : 79 ⇒ DEUX SÈVRES
- Louis LAUSEIG : 19 ⇒ CORREZE
23 ⇒ CREUSE
24 ⇒ DORDOGNE
33 ⇒ GIRONDE
86 ⇒ VIENNE
87 ⇒ HAUTE VIENNE
- Roland MARCANT : 40 ⇒ LANDES
47 ⇒ LOT ET GARONNE
64 ⇒ PYRÉNÉES ATLANTIQUES

AUVERGNE – RHÔNE ALPES

- Michel DUMAS : 01 ⇒ AIN
03 ⇒ ALLIER
38 ⇒ ISÈRE
- Patrick LAMY : 63 ⇒ PUY DE DÔME
- Jean-Pierre LEMAIRE : 07 ⇒ ARDÈCHE
26 ⇒ DROME
73 ⇒ SAVOIE
74 ⇒ HAUTE SAVOIE
- Maryvonne SAYOS : 15 ⇒ CANTAL
42 ⇒ LOIRE
43 ⇒ HAUTE LOIRE
69 ⇒ RHÔNE

OCCITANIE

- Jean-Pierre BEAULIEU : 12 ⇒ AVEYRON
30 ⇒ GARD
48 ⇒ LOZÈRE
- Edmond DOMINATI : 31 ⇒ HAUTE GARONNE
32 ⇒ GERS
46 ⇒ LOT
65 ⇒ HAUTES PYRÉNÉES
81 ⇒ TARN
82 ⇒ TARN ET GARONNE
- Maryvonne SAYOS : 09 ⇒ ARIÈGE
- 11 ⇒ AUDE
34 ⇒ HÉRAULT
66 ⇒ PYRÉNÉES ORIENTALES

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

- Michel DUMAS : 04 ⇒ ALPES DE HAUTE PROVENCE
05 ⇒ HAUTES ALPES
06 ⇒ ALPES MARITIMES
- Jean-Pierre LEMAIRE : 13 ⇒ BOUCHES DU RHÔNE
83 ⇒ VAR
84 ⇒ VAUCLUSE

CORSE

- Roland MARCANT

DOM TOM

- Roland MARCANT : GUADELOUPE
GUYANE
NOUVELLE CALEDONIE

- Maryvonne SAYOS : MARTINIQUE
- LA REUNION

HORS FRANCE

- Jean-Pierre LEMAIRE : MONACO
- Maryvonne SAYOS : CANADA
- Jean-Claude MAURY : BELGIQUE
- José REAL : ALLEMAGNE

7 Règlement Général de la protection des données (RGPD).

Le secrétaire Général fait une présentation de ce qu'aurait dû mettre en place la SNEMM depuis le 25 mai 2018. Il commente les propositions faites pour se mettre en conformité. Dans un premier temps, un audit RGPD sera fait pour identifier les actions à conduire. La SNEMM communiquera le plus largement possible sur ce dispositif.

La SNEMM devant avoir un Délégué à la Protection des Données (DPD). Il est procédé à la désignation d'un Administrateur.

M. Jean-Paul Viry étant candidat, celui-ci est élu à l'unanimité.

8 Désignation d'un Administrateur pour gérer un rapprochement avec la Fédération nationale des Amicales de la Médaille Militaire.

La SNEMM souhaite reprendre le dialogue avec Fédération Nationale des Amicales de la Médaille Militaire. Il est fait appel à un Administrateur pour conduire cette démarche.

M. Louis Lauseig sera l'Administrateur chargé de ce dossier.

9 Cérémonie Vauban.

La Cérémonie Vauban, présidée par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, aura lieu le mercredi 6 novembre 2019 à 11h30, au monument aux Morts des Médaillés Militaires, situé 6 boulevard des Invalides à Paris.

10 Demande de Mécénat auprès de l'UFBT et de la société LVMH.

Afin de subventionner un véhicule pour la maison Autonomie de la Médaille Militaire d'Hyères, la Présidente nous fait lecture de courriers envoyés au Président de L'UFBT et à la société LVMH dans le cadre de notre convention.

11 Point des sections : Président sans bureau, sections sans Présidents, section sans AG.

M. Patrick Lamy, 1^{er} Vice-président a, depuis 2 mois repris tout les PVS (Procès Verbaux Succincts) et fait une analyse des sections et UD. Il apparaît que de nombreuses sections et UD ne sont pas à jour statutairement et/ou administrativement. Certaines ont demandé des fusions et dissolutions.

12 Compte rendu sur la visite de la Maison Autonomie de la Médaille Militaire d'Hyères.

M. Beaulieu passe la parole à M. Dominati.

1) Mise en conformité de la cuisine :

- Sol antidérapant ;
- Faïence sur l'ensemble des murs jusqu'au plafond ;
- Électricité refaite ;
- Faïence dans la chambre froide ;
- Goulotte pour les eaux usées devant les pianos.

2) Point sur les chambres :

- 58 sur 63 chambres sont occupées ;

- En octobre/novembre, 6 chambres simples et 3 chambres doubles seront inoccupées (Préjudice financier, environ de 15 000€).
- 3) Remplacement des deux anciennes chaudières à gaz :
 - 1 pour l'eau sanitaire, l'autre pour le chauffage montant de la dépense 30 000€ environ. la Résidence a reçu une subvention de 10 000€ pour cette opération.
- 4) Villa de l'Ancien directeur :
 - Refaite à neuf et prête pour la location.
 - Cette villa se compose de 7 couchages, 2 salles d'eau avec WC, 1 cuisine équipée, salon, salle à manger.
 - Le linge de maison (draps, serviettes de toilette) est fourni par la Résidence.

M. DOMINATI nous présente des photos de la réfection.

Montant de la location :

- 300€ la semaine hors vacances scolaires ;
- 500€ la semaine pendant les vacances scolaires (hors celles d'été) ;
- 800€ la semaine pendant les vacances scolaires d'été ;
- Taxe de séjour en supplément ;
- Pour toutes informations ou locations, s'adresser au Directeur de la Résidence Téléphone n° 04.94.00.53.79 ou 04.94.00.53.00.

Proposition de la direction de l'autonomie.

Tarifs 2020 journaliers suivants :

T1 : 37,38€

T1BIS : 43,44 €

T2 : 48,48 €

Restauration : 14,36 €

Deuxième personne en T1BIS ou T2, facturation d'une journée de restauration **14,36 € + 5 € de frais de séjour (eau, électricité...)** soit **19,36€** de tarif journalier.

Pièces jointes à la proposition budgétaire et tarifaire 2020

Taux d'occupation 2020 prévisionnel

Il est proposé au conseil départemental une fréquentation moyenne de 90% des chambres ce qui représente 75% des lits autorisés. Soit un total de 20696 nuitées prévisionnelles.

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE CHAMBRES	TAUX REMPLISSAGE	TO JOUR	OUVERTURE	NUITEES POSSIBLES	NUITEES BUDGETEES
T1	46	86%	40	365	16790	14491
T1BIS	9	89%	8	365	3285	2920
T2	8	100%	8	365	2920	2920
T2 2ME PERSONNE			1	365	0	365
TOTAUX 2019	63	90%	57	365	27375	20696

Dépenses et recettes prévisionnelles 2020

LIBELLE	Budget 2020
DEPENSES	1260276
Groupe 1 dépenses afférentes à l'exploitation	414779
Groupe 2 dépenses afférentes au personnel	715963
Groupe 3 dépenses afférentes à la structure	129534
PRODUITS	-1260276
Groupe 1 recettes de la tarification	-1095664
Groupe 2 autres recettes	-146996
Groupe 3 des produits financiers et des produits encaissables	-17616

Le budget prévisionnel 2020 est présenté à l'équilibre avec une réduction des dépenses et recettes prévisionnelles de 7k€ par rapport au budget 2019. Les dépenses et recettes prévisionnelles 2020 sont sensiblement identiques à 2019.

Synthèse de la proposition tarifaire 2020

TARIF HEBERGEMENT 2019	EVOLUTION TARIF	TARIF HEBERGE MENT 2020	TARIF RESTAURA TION 2019	EVOLUTIO N TARIF	TARIF RESTAURA TION 2020	TARIF HEBERGE MENT RESTAURA TION 2019	TARIF HEBERGE MENT RESTAURA TION 2020
37,19	0,5%	37,38 €	14,22 €	1,0%	14,36	51,41 €	51,74 €
43,22	0,5%	43,44 €	14,22 €	1,0%	14,36	57,44 €	57,80 €
48,24	0,5%	48,48 €	14,22 €	1,0%	14,36	62,46 €	62,84 €
4,00	25,0%	5,00 €	14,22 €	1,0%	14,36	18,22 €	19,36 €
		39,01 €			14,36 €		53,38 €

Comme évoqué lors des différents échanges avec les services de l'autonomie, nous estimons que notre prestation restauration n'est pas assez tarifée au vu de la qualité du service proposé aux usagers. Aussi nous appliquons les dispositions d'évolutions tarifaires relatives aux recommandations nationales (+0,5%) sur l'hébergement. Nous appliquons sur la restauration une augmentation de 1% pour ajuster le rapport qualité prix. Ceci permet une augmentation du tarif journalier très largement supportable au titre de l'année 2020 y compris pour l'aide sociale.

Détails du compte de résultat prévisionnel 2020.

N°Compte	Intitulé	BUDGET 2020
60210000	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	215,18
60230000	ALIMENTATION	187775
60233000	BOISSONS	16747,5
60251000	PETIT MATERIEL HOTELIER	5844,37
60254000	PRODUITS ENTRETIENS	19855,43
60255000	ACHATS DIVERS	2172,1
60262000	CARBURANT JUMPY	830,27
60280000	ACHAT VITRINE	299,87
60282300	FRAIS ANIMATION	19031,25
60282400	ACHATS CARTES POSTALES	304,5

60611000	EAU ET ASSAINISSEMENT	23852,5
60612000	ENERGIE ELECTRICITE	25375
60613000	GAZ	45675
60631000	ACHAT DE PETITS EQUIP.	3045
60641000	FOURNITURE BUREAU	1522,5
61111000	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES	1485,96
61200000	CREDIT ALCATEL	5722,57
61300000	LOCATION PHOTOCOPIEUR	1421
61310000	LOCATION TPE	430,36
61330000	LOCATION MACHINE CAFES FOLLIET	812
61500000	ENTRETIEN DIVERS	1522,5
61521000	ENTRETIEN JARDIN	5340,93
61522000	ENTRETIEN BATIMENT	24658,2
61552200	ENTRETIEN JUMPY	1522,5
61553000	ENT MAT MOBILIER BUREAU	1522,5
61554000	ENTRETIEN MAT INFORMATIQUE	1522,5
61558000	ENTRETIEN MATERIEL OUTILL	812
61558200	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1218
61558300	ENTRETIEN MOB MAT CUISINE	6090
61630000	ASSURANCE MATERIEL TRANSP	917,56
61632000	ASSURANCE JUMPY	868,84
61640000	ASSURANCE MAISON	11000,57
61810000	COTISATIONS DIVERSES	1914,29
61830000	FORMATION	5941,81
62100000	PERSONNEL EXTERIEUR	10480,89
62260000	AUTRES HONORAIRES	11165
62262100	HONORAIRES SOCIALES	7161,84
62340000	CADEAUX	1238,3
62380000	DIVERS	609
62510000	FRAIS DEPLACEMENT	609
62512000	FRAIS DE RESTAURANT	152,25
62571000	COIFFEUR	11165
62630000	FRAIS DE POSTE	2235,03
62650000	TELEPHONE	5582,5
62660000	CANAL PLUS	448,63
62700000	SERVICES BANCAIRES	470,96
62710000	COMMISSIONS CB	899,29
62720000	COMMISSIONS / CV	101,5
62810000	BLANCHISSERIE EXTERIEURE	9605,96
63110000	TAXES SUR SALAIRES	29713,11
63330000	PART EMPLOY A LA FORMATION PRO	10564,12
63340000	PART EMPLOYEUR EFFORT CONSTRUC	2013,76
63512000	TAXES FONCIERES	36540
63520000	TAXES DIVERSES	253,75
64111000	SALAIRES	461825
64170000	AVANTAGE EN NATURE	13676,11
64511000	COTISATIONS URSSAF	98455

64512000	CAISSES DE RETRAITES CPM	25375
64513000	PREVOYANCE CPM	10150
64514000	ASSURANCE CHOMAGE	20300
64522000	MUTUELLE	5034,4
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	2062,48
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	22,33
66161000	INTERETS EMPRUNT	286,23
68110000	DAP IMMOB CORP ET INCORP	54810
	Total Classe 6	1260276
70611000	SEJOUR PERMANENT	-539408
70611100	CONGES PERMANENT	11882
70611120	PERMANENT DOUBLE	-253964
70621100	SEJOURS PASSAGERS FAMILLE	-60000
70621400	FRAIS DE DOSSIER	-1000
70700000	HEBERGT REPAS ADMINIS	-80
70810000	REPAS	-33582
70812000	REPAS SEMAINE	-314174
70820000	BOISSONS	-4000
70830000	TELEPHONE	-2984
70850000	DIVERS	-3556
70851000	COIFFEUR	-12000
70853000	ANIMATIONS DIVERSES	-1000
70870000	MENAGES SUPPLEMENTAIRES	-200
70880000	RECETTES LAVAGES	-9844
74020000	ALLOCATIONS CPOM	-18750
75800000	PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	-198
76400000	REVENUS VAL.MOB.PLACEMENT	-4
77110000	PROFITS DIVERS	-3470
77700000	SUBV.INVEST.VIREES RESULT	-3820
79100000	AVANTAGE EN NATURE	-7624
79110000	REMBOURSEMENT PREV.IJ	-2500
	Total Classe 7	-1260276
	Total Gestion	0
	Total Cumulé	0

Il est proposé au Conseil Départemental du Var un compte de résultat à l'équilibre pour l'année de 2020.

Mise à l'approbation de la proposition tarifaire et budgétaire de la Résidence de la Médaille Militaire.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la SNEMM.

13 La revue.

M. André Géry, Rédacteur en Chef de la revue depuis le 19 juin, nous expose sa manière de réaliser la revue. Il nous propose des pistes pour faire des économies de celle-ci.

A titre d'exemple, celui-ci nous présente les coûts de la dernière publication.

Coût de la revue numéro 582.

* Infographie (Point11)		6912.00 €
* Imprimerie (Roto France)		6498.80 €
* Routage (Stamp)		2218.24 €
* Film opaque (Stamp)	1 envoi	3112.00€
* La poste	18605 ex	8382.02€
TOTAL pour 1 trimestre		27 123.06 € TTC

Observations. Si certains postes paraissent incompressibles (infographie, la Poste), d'autres sont en cours d'étude dans le détail.

Les calendriers ont été commandés par le Rédacteur en Chef. Celui-ci a négocié les prix. Ceux-ci seront livrés en temps et heure.

Il est demandé aux Unions Départementales, et aux Sections de transmettre leurs articles sur l'adresse mail revue@snemm.fr. Une analyse des retours des revues non livrées par la poste est en cours.

14 Projet de développement d'un secteur de reconversion au sein de la SNEMM.

M. Robert Gauthier nous parle de la présentation qu'il a faite dans le cadre du projet de développer un secteur reconversion au sein de la SNEMM. Celui-ci a participé le 17 septembre à une réunion du réseau "Implic' action" à Paris. Le but était une prise de contact officielle, et une présentation de la SNEMM aux adhérents et intervenants de cette association. M. Gauthier travaillera sur un projet de convention entre nos deux associations. Le but de cette démarche est d'actualiser l'objectif de solidarité de la SNEMM, tout en développant un secteur qui puisse intéresser les jeunes générations de Médaillés Militaires. Il ne manquera pas de nous informer à chaque Conseil d'Administration de l'avancée de ce dossier.

Cette intervention, visible sur la chaîne YouTube a été relayée sur le Facebook de la SNEMM.

<https://m.youtube.com/watch?feature=youtu.be&v=wTFSqotW7e8>

15 Entraide.

Mme Sayos, Présidente de la SNEMM nous présente un bilan sur l'entraide

RAPPEL des actions du service qui portent sur :

1. L'accompagnement financier de :

- Nos pupilles ;
- Nos sociétaires dans le besoin ;
- Nos sinistrés.

2. L'attribution :

- D'aide financière ponctuelle ;
- De secours en cas de sinistres ;
- De bourses scolaires : secondaires, techniques et universitaires.

3. La délivrance :

- De colis de Noël.

4. La gestion annuelle des dons :

- Leurs suivis ;
- Les remerciements ;

- Leur publication dans la revue du premier trimestre ;
- L'envoi des reçus fiscaux.

5. Fédération Nationale André MAGINOT

Relation étude et suivi des dossiers d'aides.

Rapport d'activité de septembre 2019.

NOS PUPILLES

1.1- A ce jour nous épaulons 38 enfants soit 24 familles jusqu'au 31 décembre 2019 à savoir :

<u>ARMEE DE L'AIR</u> :	2 familles soit 2 enfants ;
<u>ARMEE DE TERRE</u> :	14 familles soit 23 enfants ;
<u>GENDARMERIE</u> :	7 familles soit 11 enfants ;
<u>MARINE</u> :	1 famille soit 2 enfants.

LEUR POSITION GEOGRAPHIQUE.

(01) AIN	2 enfants	(A.T.)
(22) Côte d'Armor	1 enfant	(Gendarmerie)
(25) Doubs	3 enfants	(A.T.)
(40) Les Landes	2 enfants	(Armée de l'Air)
(44) Loire Atlantique	3 enfants	(Gendarmerie)
(56) Morbihan	7 enfants	(5 A.T. et 2 Marine) ;
(60) Oise	1 enfant	(Gendarmerie) ;
(65) Hautes-Pyrénées	3 enfants	(2 Gendarmerie et 1 A.T.) ;
(69) Rhône	2 enfants	(Gendarmerie) ;
(78) Yvelines	4 enfants	(A.T.) ;
(82) Tarn-et-Garonne	5 enfants	(A.T.) ;
(84) Vaucluse	1 enfant	(A.T.) ;
(86) Vienne	2 enfants	(1 Gendarmerie et 1 A.T.) ;
(91) Essonne	2 enfants	(Gendarmerie).

1.2 – Le règlement annuel de leur allocation leur a été versé en date du 13 mai 2019.

Montant versé :

44 650,00€

1.3. – Nos 5 derniers pupilles atteindront leurs 18 ans en 2027.

Prévisions budgétaires de 2020 à 2027 : 185.590€.

1.4. – Nouvelle conduite

Depuis 2014, il avait été décidé que désormais chaque pupille recevrait désormais une allocation unique (*comme à la Légion d'honneur*) d'un montant de 1 500€ pour solde de tout compte.

Montant à prévoir : 4.500€.

NOS SOCIETAIRES DANS LE BESOIN

Depuis le 1^{er} Janvier 2019 nous accompagnons 10 sociétaires, 9 sont à jour de cotisation. Le versement de leur allocation du 1^{er} semestre leur a été effectué en date du 3 avril 2019 pour un montant total de : $400€ \times 9 = 3.600€$.

Versement réel : 3.200€ M. B....I étant décédé le chèque nous a été retourné par son tuteur.

M. D est décédé le 27/04/2019. A ce jour nous épaulons 7 « vieux sociétaires ».

Le versement de leur allocation du 2^{ème} semestre 2019 interviendra début octobre pour un montant total de 2.800€.

MONTANT PREVISIONNEL POUR 2019 6.800€ (6.000€ + 800,00€ *)

*** Rattrapage.**

SECOURS PONCTUELS

A ce jour, 15 dossiers instruits 13 adoptés 2 refusés un pour cause de revenus confortables et le deuxième a déjà perçu 300 € le 18/01/2019.

Montant total alloué 5.400,00

LES DON

Le montant total des dons s'élève à : 33.264,56€ soit :

ENTRAIDE

Dons sections	13.589,96€
Dons individuels	16.129,60€
TOTAL	29.719,56€

RESIDENCE DE HYERES

Dons sections	1.000,00€
Dons individuels	Néant
TOTAL	1.000,00€

BLESSES

Dons individuels	1.885,00€
Dons sections	660,00€
TOTAL	2.545,00€

SINISTRES

Dons sections	Néant
Dons individuels	Néant

A titre indicatif au 3 Octobre 2018

Le montant total des dons s'élevait à : 22 175 ,53€ soit :

ENTRAIDE

Dons sections	14 505,53€
Dons individuels	6 260,00€
TOTAL	20 765,53€

RESIDENCE DE HYERES

Dons sections	800,00€
Dons individuels	Néant
TOTAL	800,00€

BLESSES

Dons sections	550,00€
Dons individuels	60,00€
TOTAL	610,00€

SINISTRES

Dons sections	Néant
---------------	-------

Dons individuels

Néant

COLIS DE NOËL

Date butoir des demandes vendredi 11 octobre 2019. Livraison 2^{ème} quinzaine de novembre.

BOURSES SCOLAIRES

Date butoir des demandes vendredi 8 novembre 2019.

DEPENSES EFFECTIVES A CE JOUR

ORPHELINS	44. 650,00€
VIEUX SOCIETAIRES	3.200,00€
SECOUR PONCTUELS	5.400,00€
TOTAL	53.250,00€

PREVISIONS COMPLEMENTAIRES DE DEPENSES

ORPHELINS (Décision 2014)	4.500,00€
VIEUX SOCIETAIRES	3.600,00€
SECOURS PONCTUELS	5.000,00€
SECOURS INTEMPERIES	3.000,00€
BOURSES SCOLAIRES	8.000,00€
COLIS DE NOËL.	14.000,00€
TOTAL.....	38.100,00€.

Soit : 91.350,00€

16 Information du service Chancellerie.

M. Michel Dumas nous explique sa manière de travailler avec M. Jean Claude Maury. Il nous donne quelques compléments d'informations.

Complément d'informations sur la déclaration du Grand Chancelier (revue n°583) :

Lors de notre 84^{ème} congrès de la SNEMM, le Général d'armée Benoit PUGA à la question : « Un titulaire de la Médaille Militaire peut-il demander l'ordre national du Mérite avec une chance de l'obtenir ? » « OUI » dans la réponse du Grand chancelier, il faut rajouter sous certaines conditions, conformément au « GUIDE RELATIF AUX CONDITIONS DE PROPOSITIONS DES CANDIDATURES POUR L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR, LA MEDAILLE MILITAIRE ET L'ORDRE NATIONAL DU MERITE DU PERSONNEL N'APPARTENANT PAS A L'ARMEE ACTIVE », édition 2019. Ce guide est disponible sur le site de la SNEMM rubrique chancellerie.

Changement de procédure pour la constitution du dossier de proposition UNIQUEMENT pour la Médaille Militaire :

La procédure de constitution du dossier de proposition pour la Médaille Militaire vient d'être simplifiée. Une nouvelle fiche de candidature a été créée, avec deux rubriques, l'identité du proposable et le détail des documents à fournir. Cette nouvelle fiche remplace la fiche « liste des documents à produire » et le mémoire de proposition, ces deux documents sont abrogés. Cette nouvelle fiche est disponible sur le site de la SNEMM rubrique chancellerie. Le mémoire de proposition n'est plus à fournir.

Changement de procédure pour la constitution du dossier de proposition UNIQUEMENT pour la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite :

La procédure de constitution du dossier de proposition pour la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite vient d'être simplifiée. Une nouvelle fiche de candidature a été créée, avec deux

rubriques, l'identité du proposable et le détail des documents à fournir. Cette nouvelle fiche remplace la fiche « liste des documents à produire », le mémoire de proposition nouveau modèle est toujours d'actualité. Cette nouvelle fiche est disponible sur le site de la SNEMM rubrique chancellerie.

Celui-ci nous fait un point sur le volume des dossiers en cours.

DATE LIMITE DE DEPOT AU MINDEF	
LH	01/09/2020
MM	01/10/2019
ONM	01/09/2020

560	
6	DCD
8	DOUBLES DOSSIERS
3	DEMISSION/RADIE
173	AU MINDEF
38	DOSSIERS NE NOUS CONCERNANT PAS.
220	NE REMPLISSENT PAS LES CONDITIONS
34	NON ADHERENT
29	PARUTION AU J.O.
4	DIVERS
2	GCLH

13	EN ATTENTES	CDE LH	OFF LH	CH LH
		0	1	9
		MM		
		0		
30	DOSSIERS EN COURS	CDE ONM	OFF ONM	CH ONM
		0	0	3
		CDE LH	OFF LH	CH LH
		0	0	11
		MM		
		15		
		CDE ONM	OFF ONM	CH ONM
		0	1	3

17 Point sur les legs.

- M. Jean-Pierre Lemaire fait un point sur les legs. Le leg de Fos a eu une offre, le compromis de vente a été signé. Le notaire prépare l'acte de vente.
- Un deuxième Leg situé, dans les Pyrénées Orientales nous a été proposé. Il est composé d'un terrain et d'un bâtiment en préfabriqué « genre » mobil home. Celui-ci est bordé, et situé au bord d'une rivière. Il est estimé à 75000 euros par le notaire. Avant d'engager les démarches, il faut que le Conseil d'Administration se prononce sur l'acceptation de celui-ci. Les frais de notaire seront à la charge de la SNEMM.

Le conseil d'Administration, à l'unanimité accepte ce leg.

18 Récompenses, abandons de traitements et relations avec les Trésoriers payeurs.

M. Jean Claude Maury nous présente les bilans :

1° Les récompenses :

2^{ème} et 3^{ème} Trimestre 2019

193 diplômes ont été accordés :

- 30 diplômes d'honneur ;
- 51 diplômes de la médaille de bronze ;
- 44 diplômes de la médaille d'argent ;
- 68 diplômes de la médaille de Vermeil.
- Diplômes de : + 25 ans : 90 ;
- Diplômes de : + 50 ans : 53.
- Diplômes de la médaille d'Or : 10.

2° Proposition d'attributions de médailles d'Or à des Sociétaires.

M. Jean Claude Maury, nous présente un tableau de 12 sociétaires ayant été proposés pour l'obtention de la médaille d'Or de la SNEMM. Un débat s'installe. Après avoir entendu les Administrateurs voulant s'exprimer, les attributions sont mises au vote.

11 médailles d'Or sont attribuées par le Conseil d'Administration.

3° Les abandons de traitement au profit de la SNEMM :

2^{ème} et 3^{ème} Trimestre 2019

Actifs : 462

Retraités : 0

Soit un total de : 842 depuis le début de l'année

4° Archives

Les 2^{ème} et 3^{ème} Trimestre ont permis de traiter 25 sections.

17H30 : Clôture de la première journée de réunion du Conseil d'Administration afin de permettre aux Administrateurs de participer au ravivage de la Flamme en hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Déroulement de la séance de travail du 26 septembre
De 8h30 à 16h00 (suspension de 12h30 à 13h30).

Appel des Administrateurs :

Appel effectué par le Secrétaire général.

Administrateurs présents : (14)

Madame Maryvonne Sayos ;

Messieurs Jean-Pierre Beaulieu, Joël Davennes, Edmond Dominati, Patrick Drocourt, Michel Dumas, Robert Gauthier, André Géry, Patrick Lamy, Louis Lauseig, Jean-Pierre Lemaire, Roland Marcant, Jean-Claude Maury, José Miguel Real, Jean-Paul Viry.

Administrateurs représentés : (2)

M. Norbert Dauba (pouvoir donné à Mme Sayos)

M. Edmond Dominati (pouvoir donné à M. Michel Dumas).

Ouverture de la séance de travail. •

Le quorum étant atteint, la Présidente-générale déclare ouverte la séance de travail.

19 Services des effectifs et point sur la revue.

M. Joël Davennes fait un point sur les effectifs et sa manière de travailler.
Il nous présente le tableau suivant.

SERVICE DES EFFECTIFS

Statistiques au 15 Septembre 2019 - Conseil d'administration du 25 Septembre 2019

Membres Titulaires	Membres Associés	Dames d'Entraide	Total
27223	4302	9511	41036

Statistiques 2018

	Adhésions	Décès	Démissions	Radiations	Total des pertes
1 ^{er} trimestre	798	557	131	43	-67
2 ^{ème} trimestre	438	474	117	35	188
3 ^{ème} trimestre	116	380	8	1708	1980
4 ^{ème} trimestre					

RAPPEL statistiques antérieures

	Adhésions	Décès	Démissions	Radiations	Total des pertes
2018	1649	1669	283	1940	2243
2017	1745	2108	390	2186	2939
2016	1962	2146	433	1424	2041
2015	1852	2256	360	1084	1848
2014	1879	2133	523	1563	2340

Vie des sections	82 UD
	686 sections

UD participantes	14 (02 - 08 - 17 - 24 - 25 - 30 - 31 - 52 - 56 - 65 - 67 - 77 - 83 - 85)
-------------------------	---

Recrutement	Décret du 9 novembre 2015 = 958 concessions (275 adhérents soit 28,70 %)
	Décret du 31 mars 2016 = 2281 concessions (291 adhérents soit 12,75 %)
	Décret du 4 novembre 2016 = 1081 concessions (270 adhérents soit 24,97 %)
	Décret du 10 avril 2017 = 2466 concessions (207 adhérents soit 8,39 %)
	Décret du 07 novembre 2017 = 882 concessions (254 adhérents soit 28,79 %)
	Décret du 26 avril 2018 = 1997 concessions (144 adhérents soit 7,21%)
	Décret du 30 octobre 2018 = 835 concessions (166 adhérents soit 19,88 %)
	Décret du 16 avril 2019 = 1901 concessions (34 adhérents soit 1,78 %)

Cotisations 2014	47731 cotisations encaissées (1 avec Henley)
Cotisations 2015	44986 cotisations encaissées (26 avec Henley)
Cotisations 2016	42614 cotisations encaissées
Cotisations 2017	40694 cotisations encaissées
Cotisations 2018	38194 cotisations encaissées
Cotisations 2019	34732 cotisations encaissées

Revue n° 583	Au 01 Août 2019
	18 295 adresses à envoyer au routeur / 19463 revues / 20000 au tirage
	<u>Nombre de revues gratuites</u> 6100
	Exonérés de cotisations 143
	Exonérés de droit (Dames d'Entraide veuves) 4642
	Présidents de section 1315

Badges	10 629 cartes créées depuis le 11 Février 2015 (dont 1601 en 2019)
---------------	--

Anciens Combattants	6481
----------------------------	------

Pour l'année 2020, tout Président (e) non abonné (e) à la revue ne recevra plus ses revues gratuites.

20 Point sur les conventions et partenariat.

Mme Sayos nous liste oralement les conventions et partenariats et fait le point sur celles-ci. Un certain nombre de conventions seront à renouveler.

21 Point des comptes de la SNEMM.

M. Jean-Pierre Beaulieu fait un point sur le budget.

La priorité est la rémunération et les charges du personnel. Nous devrions faire quelques économies en 2019 suite au départ en avril de Mme Morvan, et depuis août de Mme Dali en longue maladie à la CPAM. Celle-ci, suite à réception de courrier demande sa mise à la retraite.

Une autre que le Trésorier Général surveillera plus particulièrement, les frais de déplacement des administrateurs. L'enveloppe initiale prévue à 42 000€ risque d'être dépassée. En effet dans l'élaboration du budget prévisionnel, cette ligne a été augmentée de 12% par rapport au budget 2018 mais, nous sommes passés de 12 à 16 administrateurs.

De plus il faudra prendre en compte les frais de déplacement de la commission de contrôle qui viendra dans le cadre du commissaire aux comptes.

En matière d'économies, celui-ci nous encourage à utiliser les trains en 2^{ème} classe, à prendre ou renouveler notre carte Senior et à descendre dans un des trois hôtels de l'IGeSA au Kremlin Bicêtre, organisme avec qui nous avons signé une convention de partenariat. Les tarifs pratiqués sont moindres que ceux de la résidence Paoli, avec laquelle nous n'avons aucun lien, si ce n'est notre appartenance à la mutuelle UNEO.

Une ligne interpelle le trésorier. : **INVICTUS GAMES !** L'équipe de France des Blessés de la Défense ne participant pas à ces jeux en 2019, mais en mai 2020 à la Haye en Hollande, nous devons nous en tenir uniquement à l'article 1) a du mécénat passé entre la SNEMM et le CNSD. *"La SNEMM, accompagne le CNSD, en tant que mécène, pour la saison 2018 et particulièrement dans le cadre des Invictus Games se déroulant à Sidney en octobre."* Il nous rappelle que nous participons à ce mécénat avec les dons versés par des adhérents pour le compte *"les blessés de la Défense"*.

Parmi les dépenses à venir, nous honorerons :

- Consultation électronique pour le vote de désignation du nouveau CAC= **3 300€** ;
- Un tutoriel HENLEY IT pour que les trésoriers de nos structures (*) appréhendent dans de bonnes conditions la saisie dans la partie "comptable" de ce fichier central = **1 920€** ;
(*) *Actuellement il y a cent quarante Trésoriers qui ont demandés une connexion pour le logiciel Henley, mais une petite moitié l'utilise !*
- Diagnostic initial RGPD 1^{ère} partie = **1 440€** ;
- Le Siège a acheté un ordinateur portable pour l'administrateur en charge de la revue "La Médaille Militaire" pour sa conception et sa rédaction. Il a été pris en compte. = **300€**.

Participation de la SNEMM à des demandes de structures.

- L'UD 88 a été sollicitée par le chef de corps du 1^{er} régiment de Tirailleurs d'Épinal pour une aide financière dans le cadre du programme *"Cadets de la Défense"* en partenariat avec l'Éducation Nationale à hauteur de 1450€. Nous proposons de limiter cette participation à **500€**, car elle rentre dans le cadre de la convention *"La Réserve Citoyenne"*.
- L'UD 17 demande une aide financière pour une de ses sections. La **271^{ème} section** du Pays Marennais Oléron car elle organise un rallye de la citoyenneté avec les élèves des collèges. Nous proposons de lui apporter cette aide pour un montant de **446€**. Elle rentre dans le même cadre que la précédente.
- La **1837^{ème} section** de la BA 705 à Tours demande une aide financière pour la réfection de son drapeau. Cette aide sera limitée à **50€**.
- Madame la Présidente demande que l'on apporte une aide financière au **musée de l'École Nationale des Sous-officiers de Saint Maixent** pour son exposition sur la Médaille Militaire de **500€**.

Ces quatre demandes sont votées chacune favorablement à l'unanimité.

Les sections et la SNEMM rencontre un problème avec les structures qui ont encore un compte ouvert auprès de la Banque Postale. Un prélèvement automatique de 78€ a été effectué sur leurs comptes en juillet dernier. Après renseignements ce prélèvement fait suite à la demande de circularisation des comptes de la SNEMM par l'ancien Commissaire aux Comptes, dans la prérogative de ses fonctions. Cette action était gratuite les années antérieures. Elle est toujours gratuite pour les comptes ouverts auprès de la Société Générale.

Suite à ces prélèvements automatiques, 37 structures ont encore un compte ouvert à LBP. Nous devrions leurs rembourser la somme totale de 2 886€. Parmi ces 37 entités, il y a des structures en effectif très restreint qui disparaissent petit à petit, des structures parties en amicale et/ou des comptes non clôturés représentant des découverts réclamés par La Banque Postale soit 2020,28 €. Cette affaire est en cours de règlement. Le TG fera un point de lors du prochain Conseil d'Administration.

Il y a encore **31 structures** qui n'ont pas reversées leurs cotisations. Ce retard entrainera de facto le paiement de la quote-part aux Unions Départementales concernées.

22 Point avancement sur le logiciel comptabilité pour les structures.

Jean Pierre Beaulieu nous informe qu'un tutoriel HENLEY IT a été commandé afin d'aider les trésoriers de nos structures à appréhender dans de bonnes conditions la saisie dans la partie "comptable" de ce fichier central

23 Maison de retraite DOMITYS.

Mme La présidente et M. Patrick Lamy, nous présentent un document sur les résidences Domitys. Il en existe une centaine en France. Mme Sayos prendra contact avec ce groupe pour leur proposer un partenariat.

24 Revue. Mise en place d'un comité de rédaction et d'un calendrier de travail.

M. André Géry nous expose la manière de travailler avec son équipe et l'échéancier des opérations à conduire avant la publication de la revue. Il s'est entouré de personnes qui relisent et corrigent les articles.

Le Conseil d'Administration dans son ensemble, félicite André Géry pour la qualité de son travail sur la dernière revue.

25 Présentation de la gestion du courrier, des courriels et création d'adresses numériques de fonctions. Le Secrétaire Général souhaite que le courrier arrivant au Siège soit enregistré. Celui-ci verra avec les assistantes de direction pour mettre en place la solution la plus adéquate. Il demande également la création d'adresses mail de fonctions.

26 Statuts et règlement intérieur. Le Secrétaire Général, prendra contact avec le chargé des statuts au ministère de l'Intérieur afin de se présenter à lui. Louis Lauseig nous rappelle que le SNEMM a reçu un courrier du ministère attirant l'attention sur le fait que la SNEMM doit continuer à fonctionner sur les statuts de 2013 en nous éclairant sur les prochains travaux à conduire pour nos futurs statuts. Un échéancier de travail sera mis en place afin de travailler sur ceux-ci.

27 Organisation de la communication interne et externe. Des solutions doivent être trouvées pour communiquer avec nos sociétaires. Le Conseil d'Administration envisage de revoir le site internet afin de permettre à nos sociétaires d'avoir une meilleure visibilité et permettre ainsi à des visiteurs, non adhérents de visualiser nos activités.

28 Approbation de l'agenda des Bureaux nationaux et Conseils d'Administration pour la fin d'année.

14 et 15 octobre 2019	Gestion des coupons réponses des délégués de droit et élus.
5 novembre 2019	Bureau National.
6 novembre 2019	Cérémonie Vauban.
6 et 7 novembre 2019	Conseil d'Administration.
22, 23, et 24 novembre 2019	Consultation par vote électronique délégués de droit et élus pour le choix du Commissaire aux Comptes.
25 novembre 2019	Proclamation des résultats.
Du 25 décembre 2019 au 5 janvier 2020	Fermeture du siège.

Avant de clore la séance de travail, la Présidente Générale tient à remercier tous les participants.

16H00 CLÔTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

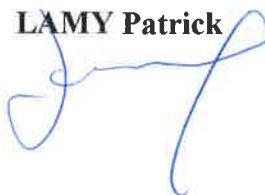
Secrétaire général

REAL José



1^{er} Vice-président

LAMY Patrick



Présidente générale

SAYOS Maryvonne




SNEMM

Fondée en 1904 – Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)
Partenaire de la réserve citoyenne – JORF n° 262 novembre 2014
Ambassadeur National de la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale
Affiliée à la Fédération André Maginot GR 113

SIÈGE SOCIAL

36, rue de la Bienfaisance – 75008 PARIS
Tél. 01 45 22 68 12 – Fax : 01 45 22 00 39
direction@snemm.fr – www.snemm.fr
Siret. 342 006 491 000 19

